



JE VOUS DRAI SA VOIRE COMAN ON EN LEVER UN L HUSIER

Par **NOANOULILI**, le **11/05/2015** à **20:15**

BON JOUR JAI DES SOUSI AVEC MON PROPRITER KI MA MI EN L USIE EST QUE JAI PAS DE SOUS POUR TOU REGLE JE TOUCHE QUE LE R S A PAS BOCOU JAI QUN PETIT A GEZ DE 8 JAI U DES LOIYEZ INPEYEZ JE ME SUIS A RENGIER POUR PEYE UN PEU MAI JE NARIVE PAS A MA SORTIRE JE DONNE 240EURO PAR MOI EST JE TOUCHE QUE 620 EURO JE SAIS PLU COI FAIRE PEU VOUS MAIDE [smile17]

Par **Adonis**, le **12/05/2015** à **22:27**

[citation]rnBonjour, rnrnJe rencontre des difficultés avec mon propriétaire, qui a saisi un huissier afin de recouvrer des arriérés de loyers que je reste lui devoir.rnrnOr, je ne dispose pas de revenus suffisants pour apurer cette dette.rnrnEn effet, pour tout subside, je perçois le RSA, ce qui est bien peu.rnrnJe vous précise avoir à ma charge un enfant âgé de huit ans. rnrnJe m'arrange afin de verser 240 € par mois au propriétaire, pour un revenu de 620 € .rnrnJe suis dans l'impasse.rnrnJe ne sais plus quoi faire. Pouvez-vous m'aider ? [smile17]rnrnMerci.[/citation]rnrnBonsoir, rnrnVous pouvez notamment saisir le juge compétent et solliciter un échelonnement sur le fondement de l'art. 1244-1 du Code civil.rnrnBon courage.rnrnAdonis.